

**OBJET DELEGATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL D'EXPLOITATION
ET D'ANIMATION DU CASINO DE SAINT-DENIS**

RAPPORT DU DELEGATAIRE

AFFECTATION DES CREDITS AFFERENTS AU COMPTE 471

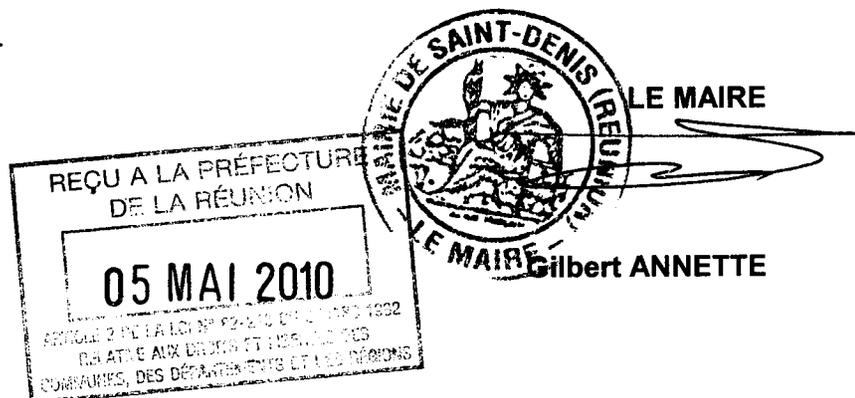
Par convention de délégation de service public du 13 janvier 2004, la Commune a confié à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) la gestion et l'animation du Casino de Saint-Denis pour une durée de 15 ans à compter du 1er mai 2004.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire produit chaque année à l'assemblée délibérante, qui en prend acte, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

La Ville a été destinataire du rapport pour les années 2007 et 2008 dans lequel apparaissent les recettes supplémentaires, figurant au compte 471, que je vous propose d'affecter pour moitié au remboursement de l'emprunt effectué au titre des travaux d'aménagement réalisés sur les Rues Doret et Jean Chatel (tronçon Nice - Joffre) pour l'année 2010, étant précisé que l'autre moitié est affectée au remboursement des emprunts qui ont permis le financement par la STHCR des travaux de surélévation et d'extension du Casino.

Je vous demande donc de prendre acte du rapport du délégataire et de vous prononcer sur l'affectation des crédits du compte 471.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



NB Le rapport de la STHCR est consultable près la Direction des Affaires Juridiques/ Achats et Marchés, aux heures ouvrables de l'administration.

OBJET DELEGATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL D'EXPLOITATION
ET D'ANIMATION DU CASINO DE SAINT-DENIS

RAPPORT DU DELEGATAIRE

AFFECTATION DES CREDITS AFFERENTS AU COMPTE 471

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Prend acte du rapport du délégataire (STHCR) présenté au titre de la gestion du Casino de Saint-Denis pour les années 2007 et 2008.

ARTICLE 2 Approuve l'affectation des crédits disponibles sur le compte 471 du Casino pour moitié au remboursement de l'emprunt effectué au titre des travaux d'aménagement réalisés sur les Rues Doret et Jean Chatel (tronçon Nice-Joffre) pour l'année 2010, étant précisé que l'autre moitié est affectée au remboursement des emprunts qui ont permis le financement par la STHCR des travaux de surélévation et d'extension du Casino.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à procéder à l'affectation des crédits concernés et à signer tous les actes et documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

